



Knauf Hourdiversel G

Entrevous coffrant en PSE

Description du produit

Les entrevous Knauf Hourdiversel G sont des entrevous coffrant à fond plat, découpés dans des blocs de KNAUF Therm Th36 conformes à la norme NF EN15037-4+A1:2013.

Documents de référence

- Norme : NF EN 15037-4+A1 : 2013
- DoP : 4091_Hourdiversel-G_2019-04-18

- Certificat NF 547 :
 - n°01-1468-057-035
 - n°01-1471-132-035
 - n°01-1472-143-035
 - n°01-1473-218-035
 - n°01-1474-131-035
 - n°01-1563-142-035
- Mise en œuvre conformément à la fiche système Knauf

Domaine d'utilisation

Isolation thermique intégrée des planchers nervurés à poutrelles précontraintes, dans les bâtiments d'habitation 1ère et 2ème familles, individuelles Niv. $\leq R + 1$, collectives Niv. $\leq R + 3$, pour :

- Vide sanitaire
- Plancher intermédiaire
- Plancher haut
- Toiture terrasse

Familles de poutrelles compatibles

- S120 – S130 – S140 – S150 – X110 – X140
- DF110 – DF130 – DF140 – DF150 – DF170
- NR110 – NR130 – NR170
- GF110 – GF120 – GF130 – GF150 – GF930 – GF930XL
- TB120 – TB130

Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Longueur	mm	1235	NF EN 15037-4
Résistance mécanique	-	R1b	
Conductivité thermique	W/(m.K)	0.036	NF EN 13163
Réaction au feu	Euroclasse	NPD	NF EN 13501-1
	Classement français	-	Arrêté du 21 novembre 2002

Gamme de produits

Désignation	Hauteur coffrante	Largeur du corps entre poutrelles	Entraxe poutrelle	Fond	Hauteur hors-tout entrevous	Epaisseur languette	Conditionnement	Rp	Up	Code article
	[mm]									
Hourdiversel G SC120FP	120	500	595 à 640	Plat	120	-	16	0.90 à 0.70	0.81 à 0.96	660294
Hourdiversel G SC150FP	150	500	620 à 665	Plat	150	-	12	0.95 à 0.75	0.78 à 0.92	660409
Hourdiversel G MC120FP	120	525	595 à 640	Plat	120	-	16	0.95 à 0.70	0.78 à 0.96	660292
Hourdiversel G MC150FP	150	525	620 à 665	Plat	150	-	12	1.00 à 0.75	0.75 à 0.92	660293

KNAUF

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

23.04.2020/0

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.